



**POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE

Document officiel diffusé par le
Secrétariat général

PROFIL DE COMPÉTENCES ET D'EXPERTISES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

ADOPTION (INSTANCE/AUTORITÉ)	DATE	RÉSOLUTION
Conseil d'administration	2021-12-15	CAD-1122-5741

AMENDEMENT(S) ET ABROGATION(S)		
Modifications mineures	2023-06-19	

CLASSIFICATION	Documents constitutifs et statuts
COTE	AU-CONS-3
ENTRÉE EN VIGUEUR	2021-12-15
RESPONSABLE DE L'APPLICATION	Secrétaire générale ou secrétaire général

HISTORIQUE
Ce document officiel remplace le « Guide des profils des compétences et d'expérience des membres du Conseil d'administration de l'École Polytechnique », abrogé par le Conseil d'administration le 15 décembre 2021, résolution CAD-1122-5741

TABLE DES MATIÈRES

1	Énoncé de principe	3
2	Objet	3
3	Application	3
4	Description	3
4.1	Critères objectifs et préalables	3
5	Responsabilité et modifications	4
	Annexe A	5
	Annexe B.....	6
	Annexe C.....	7

1 ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration (ci-après le « Conseil »), ainsi que le contexte dans lequel ils s'exercent, exigent de la part des administrateurs et administratrices des compétences et des expertises pertinentes et diversifiées leur permettant, autant individuellement que collectivement, de s'acquitter de leurs tâches avec succès et de contribuer à la qualité des travaux du Conseil.

2 OBJET

Le présent document décrit le profil de compétences et d'expertises que le Conseil devrait rechercher et maintenir parmi ses administrateurs et administratrices.

3 APPLICATION

Les profils de compétences et d'expertises décrits dans le présent document sont utilisés pour la nomination et le renouvellement des mandats des membres du Conseil.

Ils s'appliquent à tous les membres du Conseil, à l'exception de la Présidence du Conseil et de la Direction générale dont les profils de compétences et d'expertises sont prévus respectivement dans les documents « Description du rôle, des responsabilités, du profil et des compétences de la présidence du conseil d'administration de Polytechnique Montréal » et « Description du rôle, des responsabilités, du profil et des compétences de la directrice générale ou du directeur général ».

L'exercice d'élaboration des profils et leur mise à jour devrait être réalisé idéalement à chaque année, concurremment à la réalisation des différentes évaluations inhérentes au Conseil.

4 DESCRIPTION

Ces profils se réfèrent à un ensemble de qualifications que devraient posséder les candidates et les candidats à la charge d'administrateurs ou d'administratrices au Conseil afin d'une part, de pouvoir exercer adéquatement leur mandat et d'autre part, pour permettre au Conseil de disposer d'un éventail de compétences et d'expertises qui garantit une performance optimale.

Ces mêmes profils sont pris en compte afin de pourvoir une charge vacante ainsi que dans le contexte d'un renouvellement des mandats des administrateurs et administratrices.

Critères objectifs et préalables

Ils sont de trois (3) ordres :

- Le respect des qualifications des d'administrateurs et administratrices décrites dans la Loi constitutive de Polytechnique qui les rendent éligibles à siéger;
- Le respect de la parité hommes/femmes ;
- L'ouverture aux principes reconnus d'équité, de diversité, d'inclusion.

Ces qualifications que devraient posséder les administrateurs et administratrices sont regroupées selon les deux (2) classifications suivantes :

A. Compétences et qualités personnelles préalables requises de tous les administrateurs et administratrices

Celles-ci s'appliquent à tous les administrateurs et administratrices, internes et indépendant(e)s. Elles sont reproduites à l'Annexe A.

B. Expertises requises pour les besoins du Conseil d'administration

Celles-ci s'appliquent aux membres indépendants. Elles sont reproduites à l'Annexe B.

La grille d'évaluation des compétences et qualités préalables requises de tous les administrateurs et administratrices ainsi que celui de l'expertise des membres indépendants est reproduite à l'annexe C. Elle permet d'évaluer les compétences, les qualités et les expertises des administrateurs et administratrices, d'avoir une vue de la complémentarité de celles-ci et d'ajuster la stratégie de leur recrutement.

5 RESPONSABILITÉ ET MODIFICATIONS

Le Comité de gouvernance a la responsabilité de superviser l'élaboration et la mise à jour du présent document. Les aspects opérationnels incombent à la secrétaire générale ou au secrétaire général.

La mise à jour doit être effectuée aux deux (2) ans et lors du début de mandat d'un nouvel administrateur ou d'une nouvelle administratrice. Des modifications peuvent y être apportées en tout temps.

ANNEXE A

Compétences et qualités personnelles préalables souhaitées de tous les membres du Conseil d'administration

1. Vision
2. Pensée stratégique et Impact sociétal
3. Indépendance d'esprit
4. Esprit d'analyse et synthèse
5. Critique et curieux
6. Jugement
7. Bon communicateur
8. Disponibilité et engagement
9. Collaborateur
10. Courage
11. Intégrité
12. Probité
13. Esprit d'équipe

ANNEXE B

Expertises souhaitées de la part des membres indépendants pour les besoins du Conseil d'administration

1. Connaissance (ou provenance) du milieu des affaires
2. Planification stratégique
3. Comptabilité, finance et vérification
4. Gestion d'entreprise
5. Droit
6. Gestion contractuelle
7. Ressources humaines et relations de travail
8. Gouvernance
9. Environnement et développement durable
10. Compréhension des enjeux universitaires
11. Enjeux et défis de l'enseignement et de la recherche universitaire
- 12 Réseau à l'international
13. Communications et relations publiques
14. Entrepreneuriat
15. Gestion des risques
16. Relations gouvernementales
17. Enjeux spécifiques de la formation des ingénieurs
18. Technologies et Transformation numérique et informatique
19. Éthique
20. Philanthropie
21. Planification stratégique
22. Marketing
23. Gestion et développement immobilier
24. Expérience étudiante universitaire et mobilité étudiante
25. Connaissance des enjeux de l'ingénierie et de la profession d'ingénieur

ANNEXE C : GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ET DES EXPERTISES

	Nom	Nom	Nom	Nom	Nom	Moyenne des notes	Importance Compétence Expertise	Priorité de recrutement
Compétences et expertises								
A - Compétence et qualités personnelles des administrateurs								
Vision								
Pensée stratégique								
Indépendance d'esprit								
Esprit d'analyse et de synthèse								
Curieux et critique								
Jugement								
Bon communicateur								
Disponibilité et engagement								
B – Expertises des membres indépendants								
Connaissance du milieu des affaires								
Comptabilité								
Gestion d'entreprise								
Droit								
Gestion contractuelle								
Ressources humaines								
Gouvernance								
Environnement - Développement durable								
Relation avec la communauté								
Philanthropie								
Facteurs objectifs								
Définition de la Loi								
Parité homme/femme								